

ASSOCIATION MARCEL HICTER POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE - FMH

Culture et politiques culturelles en Fédération Wallonie- Bruxelles

1/2 Politiques culturelles : Définitions, obstacles et avancées

Par Olivier Van Peteghem, chargé de mission, Association Marcel Hicter

21 décembre 2016

Culture et politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles

1/2 Politiques culturelles : Définitions, obstacles et avancées

Par Olivier Van Peteghem, chargé de mission, Association Marcel Hicter

Introduction

La Culture, cette discipline vitale pour les uns, ignorée par les autres. C'est souvent elle qui fait les frais des économies budgétaires quand le gouvernement doit resserrer les cordons de la bourse. Elle est pourtant garante de la démocratie.

La coalition gouvernementale de la Fédération Wallonie-Bruxelles se trouve à mi-mandat (2014-2019), nous vous proposons à cette occasion, sur base d'une lecture critique de la déclaration de politique communautaire au niveau de la culture, de faire un début d'analyse des réalisations.

La Culture

Nous nous intéresserons à la culture au sens anthropologique du terme. Celui par lequel « tout individu, étant né dans une société, participe à une culture(..) »¹. En 1982, l'UNESCO en a fourni une définition très fouillée : « *dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de*

l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

La culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent. »²

Par culture, on peut encore entendre l'ensemble des activités culturelles d'une communauté (en l'occurrence la Communauté française de Belgique aujourd'hui nommée Fédération Wallonie-Bruxelles). Cette acception est englobée dans la Culture au sens large.

Dans les textes fondamentaux

La Culture comme nous venons de la définir est essentielle et est protégée plus ou moins explicitement dans les textes suivants :

Déclaration universelle des Droits de l'homme (1948)

Article 27

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne (2000)

Article 22 Diversité culturelle, religieuse et linguistique

L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique.

Article 25 Droits des personnes âgées

L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle.

Constitution belge (1831, dernière modification en 2014)

Article 23

Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. A cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice. Ces droits comprennent notamment :

1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective ;

2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ;

3° le droit à un logement décent ;

4° le droit à la protection d'un environnement sain ;

5° le droit à l'épanouissement culturel et social ;

6° le droit aux prestations familiales.

La politique culturelle, qu'est-ce que c'est ?

« La politique culturelle est un geste politique et public de reconnaissance de l'importance de la culture dans le développement d'une collectivité ; elle constitue le pivot de la stratégie d'action de la municipalité en ce qui a trait au développement de la culture et des communications, en vue d'assurer une plus grande intégration et une meilleure planification des activités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie. »³

La politique culturelle, est donc ce qui dessine les grandes lignes et les objectifs suivis et poursuivis en matière culturelle par la commune, la région, la communauté... Concrètement, elle suit un plan d'action (mécanismes de mise en œuvre, priorités, moyens) couvrant généralement le temps de la législature. Les politiques culturelles permettent d'intégrer la culture à l'ensemble des préoccupations de la communauté, en définissant mieux son identité culturelle et en définissant une vision à long terme.⁴

Les politiques culturelles concernent différents domaines : la création artistique, l'édition, le patrimoine, l'éducation permanente, la jeunesse, l'audiovisuel et les médias. Nous nous attarderons plus loin sur les différents aspects des politiques culturelles.

En Belgique et en Fédération Wallonie-Bruxelles

En Belgique, il y a différents niveaux de pouvoir : le fédéral, les régions, les communautés... La Culture est une matière communautaire. Elle est gérée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les francophones de Wallonie et de Bruxelles. Ce qui n'empêche pas la petite Belgique d'avoir pas moins de 11 ministres concernés de près ou de loin par la Culture tout niveaux de pouvoir confondus.

En septembre 2016, pour la première fois depuis la création en 2004 des conférences interministérielles, 7 ministres en charge de compétences culturelles ont été réunis (4 autres ministres n'ont pas pu faire le déplacement). 11 au total, donc...⁵

Les présents : Sven Gatz, ministre flamand de la Culture ; Rudi Vervoort, ministre-président de la Région Bruxelles-Capitale ; Pascal Smet, ministre chargé de la Culture à la VGC (Vlaams Gemeenschap Commissie) ; Isabelle Weykmans, ministre de la Culture du Gouvernement de la Communauté germanophone ; Elke Sleurs, secrétaire d'État à la Politique scientifique fédérale ; Alda Greoli, ministre de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Fadila Laanan, ministre chargé de la Culture à la Cocof.

Les absents : Didier Reynders, ministre fédéral en charge des Institutions culturelles fédérales ; Jean-Claude Marcourt, ministre des Médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Maxime Prévot, ministre wallon du Patrimoine, Philippe Muyters, ministre flamand de la Recherche.

Le but de cette « super » réunion était d'établir « le principe de la concertation culturelle dans la durée »⁶ pour une « coordination des politiques culturelles entre les différents niveaux de pouvoir »⁷. Les thèmes abordés

ont été le prix unique du livre, la communication culturelle sur Bruxelles et l'extension du Tax Shelter aux arts de la scène.

Obstacles au développement de politiques⁸

Nombre d'associations existent et viennent en aide aux différentes catégories de la population, y compris les citoyens fragilisés. Leur rôle est de sans cesse rappeler au décideur politique leur existence. Parfois la volonté politique est présente, parfois elle l'est moins...

Les budgets alloués aux politiques culturelles peuvent se révéler insuffisants surtout en période de récession économique, période pendant laquelle la culture ne bénéficie pas de la plus haute priorité. De plus, les financements sont soumis aux aléas des changements de majorité politique. Les visions à long terme, dépassant la législature, sont peu fréquentes.

La culture doit être une matière transversale. Les politiques culturelles doivent être coordonnées entre les différents ministères.

Souvent, l'importance de la culture et des politiques culturelles est sous-estimée par le législateur et les décideurs politiques. L'exclusion culturelle également. L'exclusion est parfois vue uniquement selon des critères économiques. Et enfin, l'importance de la diversité culturelle peut aussi être sous-évaluée. Les politiques culturelles se basent souvent sur des institutions déjà existantes...

Différents aspects des politiques culturelles

La Culture comme moyen de démocratisation culturelle et de démocratie culturelle

Pour rappel, « *la démocratie culturelle a pour objet de permettre au citoyen d'être un acteur impliqué dans la société. La démocratisation de la culture cherche, quant à elle, à rapprocher le citoyen de la Haute Culture. (...)* ».⁹

La Culture comme moyen de former à la citoyenneté

La citoyenneté a trait aux droits et obligations politiques. Elle permet de participer à la vie civique d'un pays dont on est citoyen (par opposition au résident). On pense principalement au droit (ou au devoir) de vote mais aussi à la possibilité de se présenter aux élections (droit d'éligibilité). Il y en a d'autres. Tous ces droits sont également des responsabilités. Juridiquement, il est possible d'en être déchu si l'on commet certains délits.

La culture permet de former les jeunes appelés à devenir citoyen d'un pays. Elle permet aussi de (re)former les adultes à ces enjeux par le biais de l'Education permanente. L'apprentissage peut se faire par des jeux de rôle, par des séances d'informations, par des pièces de théâtre ou de théâtre action (forme de théâtre où le spectateur est mis à contribution)... Les possibilités sont multiples et font partie de la culture !

Il est important pour un citoyen d'avoir un esprit critique afin de pouvoir écouter et comprendre, comparer et choisir les différents candidats aux différentes élections. Il est également important d'être au fait du fonctionnement des institutions politiques qui gouvernent dans son pays pour pouvoir agir collectivement si nécessaire.

En Belgique, il y a de quoi faire puisqu'il y a 7 gouvernements : la région bruxelloise, la région wallonne, la région flamande, la communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles), la communauté germanophone, la communauté flamande, le fédéral. Toutes ces assemblées sont démocratiquement élues, il y a donc des élections auxquelles on peut encore ajouter les élections européennes.

La Culture comme développement de la créativité

Il est important que, dès le plus jeune âge, un enfant soit en contact avec la culture, avec des productions artistiques. Que ce soit par le biais de la musique, de la danse, du théâtre, de la peinture, de l'écriture... un enfant va développer des capacités physiques ou intellectuelles qui l'aideront dans sa vie future

d'adulte. Par exemple, un comédien de théâtre ou un musicien faisant partie d'un orchestre ou d'un groupe aura l'habitude de travailler en équipe et d'écouter les autres.

La Culture comme moyen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Certaines catégories sociales risquent de connaître une exclusion culturelle : les personnes économiquement défavorisées, les réfugiés et les immigrants, les personnes porteuses d'un handicap... Elles peuvent souffrir d'un manque d'estime de soi, de confiance en soi, condition minimale pour être en mesure de prendre pleinement part à la vie culturelle de son quartier/commune, de sa ville, de son pays. L'accès pour tous à la vie culturelle est constitutif d'une société inclusive.

La participation à la vie culturelle est aussi un bon moyen de lutte contre les exclusions et la pauvreté.

Par l'amélioration des compétences et de la confiance en soi, un jeune, par exemple, participant à des classes de théâtre, développera sa confiance en soi et l'image qu'il a de lui-même. Il sera également plus apte à travailler en équipe. L'intégration des réfugiés et immigrants peut être favorisée par des cours de langue gratuits. Les bibliothèques peuvent faciliter l'accès à la culture et aux nouvelles technologies d'information et de communication (TIC) : une grande demande à ce niveau existe chez les seniors...

Nous avons donc identifié trois catégories sociales susceptibles de connaître une exclusion culturelle : les personnes économiquement défavorisées, les réfugiés et les immigrants et les personnes porteuses d'un handicap. Mais quels sont les obstacles à la participation culturelle qu'elles peuvent connaître ?

L'ignorance de l'existence de services qui les concernent ; ignorance parfois due à l'analphabétisme numérique ; le manque de moyens financiers (ou encore l'ignorance des facilités ou gratuités auxquelles ils auraient droit et qui leur

donneraient accès aux activités culturelles désirées) ; la hiérarchie des problèmes à résoudre ; la vie à la campagne peut être un frein à la participation à la vie culturelle ; nombre d'obstacles empêcheront ou freineront la participation des personnes porteuses d'un handicap : mauvaise accessibilité physique, sensorielle ou cognitive...¹⁰

« Il est donc indispensable de reconnaître tant la dimension culturelle des politiques sociales que la dimension sociale des politiques culturelles. »¹¹

L'éducation à la culture et à la citoyenneté dans nos écoles a également un rôle très important à jouer dans le devenir de nos sociétés. Enseigner la culture, c'est aiguïser le goût et le sens critique des élèves appelés à devenir adultes. Il y a donc une dimension politique et démocratique à la culture !

1 GRAWITZ, M. ; *Lexique des sciences sociales* ; Dalloz ; 6ème édition ; 1994.

2 *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles* ; UNESCO ; 26 juillet 1981 ; p. 1.

3 *Culture et communication – Québec* ; <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1762>

4 <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1762>

5-6-7 <http://www.lesoir.be/1330752/article/culture/2016-09-30/ministres-culture-rassemble-pour-premiere-fois>

8-11 *Le rôle de la culture dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* ; Publication réalisée à la suite du colloque organisé les 17, 18 et 19 octobre 2010 à Bruxelles, dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne ;

http://www.educationpermanente.cfwb.be/index.php?elD=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/edup/upload/edup_super_editor/edup_editor/documents/Judith/Actes_du_colloque_pauvrete_complet_BD_Copy.pdf&hash=b2d76fb993a98cf61aeb248850f487c2acd4dfa8

9 *Pour un plus long développement de la démocratie culturelle et la démocratisation culturelle, nous vous renvoyons à l'analyse de Cl. BRUTER* ; *Démocratisation de la culture et démocratie culturelle : Définitions & historique (1/3)* ; octobre 2016 ; <http://www.fondation-hicter.org/spip.php?rubrique77#publication232>

10 *Le rôle de la culture dans la prévention et la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale* ; *Emploi & Affaires sociales* ; Commission européenne ; http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/docs/studyculture_leaflet_fr.pdf